



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2017-097

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2017

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2017-10-10-003 - Scanned Document (2 pages)

Page 3

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2017-10-10-003

Scanned Document

Délégation de signature - Intérim des fonctions de sous-préfet de Charolles

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

DELEGATION DE SIGNATURE

Sous-préfecture de Charolles
Intérim

**LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE
CHEVALIER DE LA LEGION D' HONNEUR
CHEVALIER DE L' ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 14, 43 et 44-II ;

Vu le décret du Président de la République du 2 août 2017 portant nomination de Monsieur Jérôme GUTTON en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 24 août 2016 portant nomination de Monsieur Eric BOUCOURT en qualité de sous-préfet d'Autun ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 5 juillet 2017 portant admission de M. Philippe SAFFREY, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet de Charolles, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 10 octobre 2017 ;

Considérant la nécessité de pourvoir à l'administration de l'arrondissement de Charolles durant la vacance du poste de sous-préfet ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : M. Eric BOUCOURT, sous-préfet d'Autun, est chargé par intérim des fonctions de sous-préfet de Charolles à compter du 10 octobre 2017 et jusqu'à la prise de fonctions du nouveau titulaire du poste.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par le présent arrêté, délégation de signature est donnée à M. Eric BOUCOURT pour toutes matières concernant l'arrondissement de Charolles à l'exception :

- des déférés des actes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- des actes se rattachant aux procédures de création et de dissolution des structures intercommunales ;
- des contrats et conventions de toute nature.

.../...

ARTICLE 3 :

La délégation attribuée à M. Eric BOUCOURT à l'article précédent pourra être exercée par Mme Gwenaëlle RADAIS, attachée, secrétaire générale de la sous-préfecture de Charolles et Mlle Anne-Marie HUMBERT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle en toutes matières à l'exception :

- des correspondances adressées aux parlementaires
- des actes relatifs à la coopération intercommunale
- des décisions d'octroi ou de refus de concours de la force publique
- des arrêtés prononçant la fermeture administrative des débits de boisson
- des décisions relevant de la procédure de dessaisissement ou de saisie des armes

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet d'Autun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet le 10 octobre 2017 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Mâcon, le 10 OCT. 2017

Le Préfet,



Jérôme GUTTON